

- ✓ Utiliser les bâtiments et infrastructures scolaires comme des outils pédagogiques au service de l'éducation au développement durable,
- ✓ Réaliser des améliorations concrètes de ces bâtiments et infrastructures scolaires et de leur gestion, dans un sens plus favorable à l'environnement et au développement durable (économies d'énergie et d'eau, meilleure gestion des déchets, de la restauration scolaire, aménagement de l'espace, etc.),
- ✓ Traiter successivement les thèmes prioritaires du programme Eco-Ecole (alimentation, biodiversité, déchets, eau, énergie, solidarités), tant sur le plan des actions relatives aux lieux de vie qu'au niveau des activités pédagogiques, en consacrant une année scolaire à chaque thème.

Nous nous engageons également à respecter les dispositions techniques nécessaires au bon fonctionnement du programme et notamment à :

- ✓ Reconnaître au Comité national de pilotage du programme Eco-Ecole un rôle de garant souverain du label, de sa cohérence nationale et internationale, et de l'application de la présente Charte, incluant le droit, en cas de manquements graves aux engagements pris, de recourir à la suspension du label,
- ✓ Fournir tous les éléments d'information utiles au Jury et au Comité national de pilotage.

L'of-FEEE et ses partenaires s'engagent par ailleurs à :

- ✓ Fournir à l'établissement scolaire un manuel d'accompagnement contenant :
 - la méthodologie de mise en œuvre du programme Eco-Ecole,
 - des outils de diagnostic environnemental et des questionnaires adaptables,
 - des documents pédagogiques relatifs aux six thèmes prioritaires,
 - des fiches d'activités,
 - des contacts utiles et un agenda des événements environnementaux importants,
- ✓ Offrir un contact permanent pour aider les acteurs locaux à réaliser leurs objectifs,
- ✓ Apporter l'expertise d'un vaste réseau de spécialistes de l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- ✓ Faciliter, par une lettre d'information et un site Internet, les échanges de bonnes pratiques entre les porteurs de projet,
- ✓ Garantir le niveau d'engagement des établissements labellisés,
- ✓ Promouvoir le label en France et à l'étranger et donc à valoriser les établissements labellisés,
- ✓ Tout mettre en œuvre pour soutenir, valoriser et diffuser largement les initiatives et les actions des Eco-Ecoles, Eco-Collèges et Eco-Lycées.

